

Qui est le **Syane** ?

Le Syane, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, est un syndicat mixte ouvert constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département. Dévoué au territoire et à ses administrés, il a pour mission de leur fournir des infrastructures et des services adaptés à travers 7 compétences. En qualité d'expert de l'énergie et du numérique, le Syane accompagne au quotidien les collectivités du territoire.

Depuis plus de 75 ans, il construit et maintient la qualité des réseaux électriques et de gaz et œuvre en faveur de la transition énergétique en soutenant la rénovation de bâtiments publics. Il porte des projets de mobilité électrique, de production d'énergies renouvelables, ou encore de réseaux de chaleur. Par ailleurs, le Syndicat est engagé dans la transition numérique avec d'une part le déploiement du réseau public très haut débit, et d'autre part, une approche avisée des usages numériques de demain.

ÉLECTRICITÉ



GAZ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Une régie et une société d'économie mixte (SEM) pour les énergies renouvelables

SyanChaleur
RÉSEAUX DE Haute-Savoie

Une régie du Syndicat dédiée à la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur.

Syan'EnR
ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Une société d'économie mixte dédiée à la construction et l'exploitation d'installations d'énergies renouvelables.

ÉQUITÉ

TRANSITION
NUMÉRIQUE

solidarité territoriale

EXPERTISE

TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

mutualisation

solidarité territoriale

Devenez
**délégué.e
du Syane !**

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

**Un établissement public au service
des collectivités de la Haute-Savoie**

Contact

2107 route d'Annecy, 74330 Poisy
Tél. 04 50 33 50 60
info@syane.fr

www.syane.fr

près de
300
collectivités
adhérentes

- Communes
- Intercommunalités
- Département

1950
naissance du
syndicat

7 compétences

115 délégués
titulaires
au **Comité**

Que signifie être élu.e du Syane et pourquoi s'engager ?

S'engager au Syane, c'est contribuer, à son niveau, à la définition et à la mise en œuvre des politiques énergétique et numérique du territoire.

À l'issue des élections municipales, les instances du Syane sont renouvelées par collèges (voir schéma ci-contre). Chaque collectivité désigne des référents, parmi lesquels sont élus les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité syndical. En 2026, celui-ci sera composé de 115 délégués titulaires et 69 délégués suppléants, représentant l'ensemble des communes, intercommunalités et partenaires du territoire.

Référents et délégués : qui fait quoi au Syane ?

Le Syane s'appuie sur un réseau d'élus locaux impliqués, dont les rôles et le niveau d'engagement diffèrent, mais dont le but est de porter les enjeux énergétiques et numériques au plus près des collectivités et des habitants de la Haute-Savoie.

➡ Quand je suis référent de ma commune

En tant que référent, je suis l'interlocuteur politique privilégié entre ma commune et le Syane.

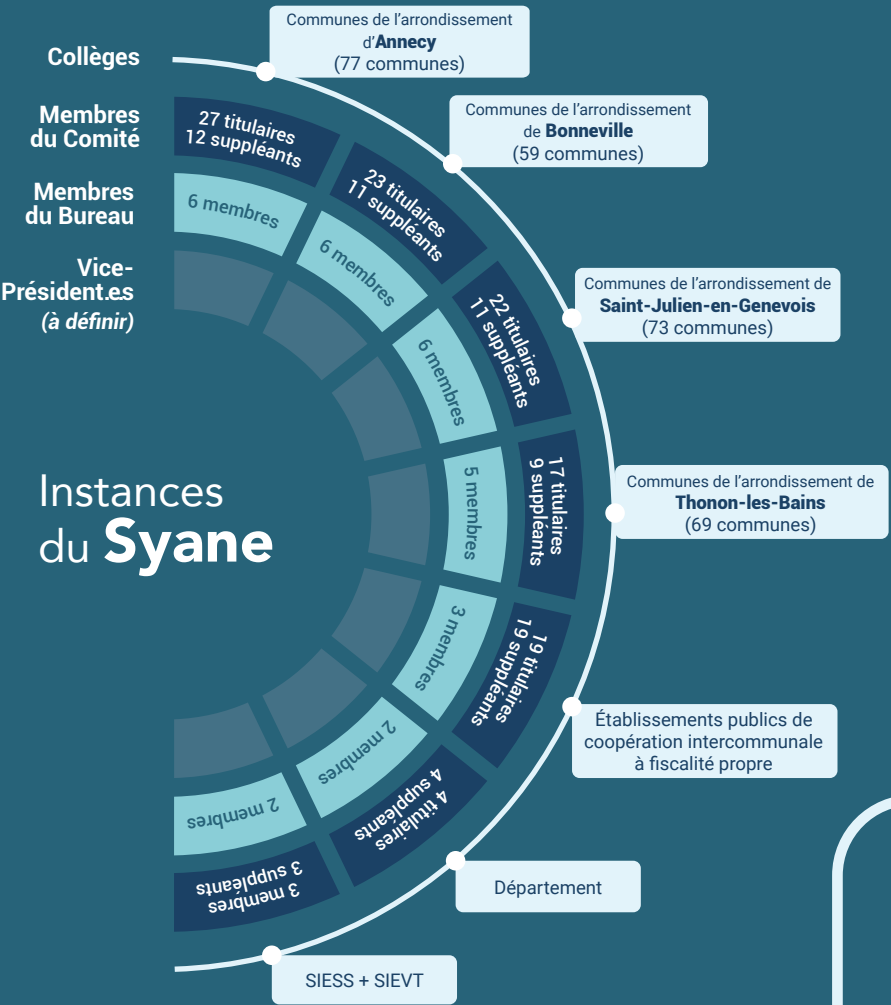
- Je m'investis dans une mission de service public.
- J'assure le lien politique avec le Syane.
- Je relaie les décisions et actions du Syane au sein de mon conseil municipal (exemple : diffusion du rapport d'activité).
- Je suis invité à l'ensemble des temps forts du Syane : conférences, inaugurations, webinaires, réunion d'arrondissement tous les deux ans...

➡ Si je suis élu délégué au Comité du Syane

En tant que délégué, je représente mon territoire au sein des instances décisionnelles du Syndicat.

- J'assiste régulièrement aux réunions dans lesquelles je siége (Comité, Bureau, Commissions, Exécutif).
- Je prends part aux décisions du Syane (budget, orientations stratégiques, projets structurants...).
- Je m'implique activement dans la vie institutionnelle du Syndicat.
- Je contribue à la réflexion et à la mise en œuvre de projets stratégiques pour la Haute-Savoie.
- J'assiste à des séminaires et conférences pour approfondir ma connaissance des enjeux.
- Je m'appuie sur l'expertise technique des services du Syane pour éclairer les choix politiques.

Instances du Syane



Devenir déléguée du Syane

BUREAU

Les membres du Bureau sont élus par le Comité. Le Bureau prend des délibérations relatives à la commande publique, demande les subventions et approuve les conventions.

9 À 10 RÉUNIONS PAR AN

L'EXÉCUTIF

Composé du Président et des Vice-Présidents, l'Exécutif propose les orientations stratégiques et budgétaires présentées en Comité, après étude par les Commissions.

COMITÉ

Le Comité approuve les orientations stratégiques, vote les budgets, les décisions à caractère financier, le lancement des projets.

4 À 5 RÉUNIONS PAR AN

COMMISSIONS

On distingue les commissions administratives prévues par les textes avec un pouvoir décisionnel (CAO, CDSP, CCSPL, etc.) et les commissions techniques par thématiques.

2 À 6 RÉUNIONS PAR AN



PRÉSIDENT

Il est à la tête des instances et des agents territoriaux. Il est élu par le Comité lors de sa première réunion.

5 À 10 RÉUNIONS PAR AN

VICE-PRÉSIDENT.E.S

Les Vice-Présidents sont élus par le Bureau. Chaque Vice-Président reçoit délégation du Président sur un domaine d'activité ou une compétence du Syane.

Les règles de fonctionnement

LE QUORUM

Le Comité syndical et le Bureau ne peuvent délibérer et statuer que lorsque le quart des délégués est présent. Aussi, une confirmation de présence des délégués titulaires et des suppléants est requise avant chaque réunion.

LES DÉLIBÉRATIONS

Les réunions donnent lieu à une convocation, à un ordre du jour complété d'une note de synthèse des points soumis à débats et délibérations.

Foire aux questions

Je ne suis pas expert sur les compétences du Syane. Puis-je prétendre à un poste ?

Le délégué nourrit une curiosité et un intérêt pour les questions d'actualité qui touchent les compétences du Syane. Aucune connaissance technique n'est requise, l'intérêt et la volonté de s'impliquer suffisent !

Je ne peux pas venir à une séance du Comité, comment faire ?

Un délégué titulaire qui ne peut pas assister à une

séance le signale. Il est remplacé par un suppléant ou donne le pouvoir à un autre membre du Comité.

Les frais de déplacement sont-ils remboursés ?

Les membres du Comité sont remboursés de leurs frais de déplacements liés aux réunions du Syane.

Quelle est la durée de mon mandat ?

Les instances du Syane sont renouvelées à chaque élection municipale.